

La citoyenneté était très importante pour les Romains de l'Antiquité. De très nombreuses et très strictes règles sociales déterminaient l'accès à la citoyenneté : qui pouvait l'obtenir et par quels moyens. La citoyenneté était accordée à différentes catégories de personnes dans l'Empire.

En principe, tant les hommes que les femmes pouvaient devenir citoyens, mais seuls les hommes jouissaient de droits complets, avaient le droit de vote et pouvaient se faire élire pour remplir des fonctions publiques. Les citoyennes, elles, n'avaient pas le droit de vote et ne pouvaient pas se faire élire ; elles devaient trouver d'autres moyens d'exercer le pouvoir et d'influencer la société.

Les [tâches quotidiennes](#) étaient en grande partie assurées par les esclaves, qui représentaient entre un quart et un tiers des habitants de l'Empire.

Les esclaves étaient en général des prisonniers de guerre capturés à mesure que s'étendait l'Empire romain. Ils venaient des quatre coins de l'Empire, dont la Grande-Bretagne, la France, l'Afrique du Nord, la Syrie, l'Allemagne et la Grèce actuelles.

Les esclaves n'avaient aucun droit, mais ils pouvaient s'affranchir en s'attirant les faveurs de leur maître et ainsi obtenir un certain nombre de droits normalement réservés aux citoyens. Ils adoptaient le nom de famille de leur ancien maître et gardaient quelques obligations envers lui. Certains affranchis sont même devenus prospères et certaines des grandes demeures de Pompéi appartenaient à des affranchis.

La toge était en quelque sorte l'uniforme des citoyens romains. Ils la portaient toujours en public dans les occasions civiques et religieuses afin de montrer leur statut de citoyen doté de tous les droits, ce qui les distinguait à la fois des esclaves et des affranchis.



Esclave livrant des olives à un marchand, qui porte la tunique, et non la toge.